



 02.96.26.74.66

 02.96.26.70.73

[mairie.stbarnabe@wanadoo.fr](mailto:mairie.stbarnabe@wanadoo.fr)

**Site internet :**

[www.saint-barnabe.fr](http://www.saint-barnabe.fr)



**N° 473**

**OCTOBRE 2016**

**Horaires d'ouverture**

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h le samedi

**LA MAIRIE EST FERMÉE LE MERCREDI**



**SOIRÉE  
POULET BASQUAISE  
SAMEDI 8 OCTOBRE**

à partir de 19h30  
à la Salle Polyvalente



**Organisation : Un Saint-Barnabé parmi les Saint-Médard de France**

# Le mot du Maire



Mes Chers concitoyens,

**Moment Fort et partagé**

J'ai assisté au 40<sup>ème</sup> anniversaire du Club des Bruyères d'Arvor samedi dernier, cela a été un grand moment d'échanges avec les adhérents du club, très fier d'être avec eux, pour fêter ce 40ème anniversaire !

Sous l'impulsion de M. Jean NAGAT, le créateur du club dans les années 70, ont suivi les Présidents MM. Barnabé HARNOIS, Ange JOSSE, Ange MARTEIL, Joseph PERRON, Mme Marie LAUNAY, MM. Roger MARGOTEAU, Jean JOSSÉ et actuellement Mme Marie-Annick MARCADÉ.

Le Club des Bruyères d'Arvor est bâti sur des valeurs de solidarité et de générosité, de tolérance et de respect, de partage et de dialogue, d'amitié et de fraternité.

Il est attaché au bénévolat, vous en connaissez tous la force de l'engagement.

Ainsi, il participe à la vie locale et à la vie intercommunale (concours de Belote, jeux de boules...).

Le Club œuvre pour le bien commun des retraités et des personnes âgées, mais aussi de toutes les autres générations, car son action s'inscrit dans les relations intergénérationnelles. Ainsi, il maintient, par ses actions, du lien social (*visite chez les personnes en situation d'isolement*), de l'identité, des regards...

Dans notre commune, il est une force de proposition et d'innovation parce qu'il a la conviction qu'une société pour tous les âges peut se construire en confrontant les opinions de chacun, en acceptant, en respectant et en valorisant les initiatives des autres, en admettant la différences et les complémentarités.

Il est la mémoire vivante de Saint-Barnabé. A travers le club, je retrouve certaines valeurs que ma mère et mon père m'ont transmis : le respect, la solidarité, la générosité et la tolérance...



Alors joyeux anniversaire ! Et que vive longtemps le Club des Bruyères d'Arvor de Saint-Barnabé !



*Mme Marie-Annick MARCADE – M. Le Maire – M. Jean JOSSÉ – Mme Marie LAUNAY – M. Joseph PERRON*

## **Le Conseil Municipal...**

Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour, j'aimerais revenir sur les questions liées au désert médical et aux ordures ménagères.

## **Le Désert médical**

En effet quand on sait que sur le secteur du Centre-Bretagne plus de 8 000 patients se retrouvent sans médecin référent cet automne, on ne peut pas rester les bras croisés. Le Centre Municipal de Santé est un des moyens, nous l'espérons, de pallier la pénurie de médecins. Le centre municipal de santé, à but non lucratif, permet l'accès aux soins pour tous.

Les tarifs conventionnels y seront appliqués et le tiers payant pratiqué.

L'objectif restant toutefois qu'un maximum des médecins généralistes libéraux s'installent.

## **Ramassage des Ordures Ménagères/ collecte**

La collecte des ordures ménagères sur l'agglomération va évoluer. En effet lors du dernier Conseil, la CIDERAL a proposé un nouveau tarif « intermédiaire » (supérieur aux tarifs actuels) aux communes pour conserver la collecte individuelle dans le bourg avec une alternance une semaine les OM, l'autre semaine les sacs jaunes.

Le Conseil Municipal a été unanime et a pris la décision de passer toute la commune à la collecte collective (sans changement de tarifs), ce qui permettra d'avoir le ramassage des Ordures Ménagères et du Tri toutes les semaines. Il nous reste à déterminer les points de collecte sur le bourg...

## **Démission de fonction**

M. Éric LE POTTIER m'a fait part de sa décision de donner sa démission en tant qu'adjoint au Maire, considérant qu'il n'avait plus le temps nécessaire pour assurer ses fonctions pour des raisons professionnelles.

Cette décision a été mûrement réfléchi par Éric qui je sais prend à cœur tout ce qu'il entreprend. Néanmoins il restera toujours actif en tant que Conseiller Municipal.

**Votre Maire,  
Georges LE FRANC.**



*Mme Arlette GALLAIS – M. François BINET – M. Joseph PERRON – Mme Marie LAUNAY – M. Jean JOSSÉ – M. Le Maire – Mme Marie-Annick MARCADÉ*

# Vie communale

## ÉTAT CIVIL – SEPTEMBRE 2016

<b><u>Naissances</u></b>	<b>Noam MUSSARD</b> , «Kermenan», né le 21 Septembre à Noyal-Pontivy. <b>Johanna ROUZIC</b> , 6, impasse des Pommiers, née le 25 Septembre à Noyal-Pontivy
<b><u>Décès</u></b>	<b>Isidore MACÉ</b> , 83 ans, Rue des Peupliers, décédé le 25 Septembre à Noyal-Pontivy.
<b><u>Mariage</u></b>	<b>Romarc PASET &amp; Alexandra LE HELLEY</b> Mariage célébré le SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016 à Saint-Barnabé

## HORAIRES D'HIVER

**Dans la nuit du 29 au 30 Octobre 2016**

N'oubliez pas de RECULER vos montres et pendules d'une heure : à 3 H 00 il sera 2 H 00 !



## NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

A l'approche de la Toussaint, il est demandé de procéder dès maintenant au nettoyage des tombes et monuments dans le cimetière.

Les débris de toutes sortes seront à déposer dans le haut du cimetière où un endroit est réservé à cet effet.

Pour permettre le nettoyage des allées et des abords dans de bonnes conditions, tous les travaux devront être terminés pour le **LUNDI 24 OCTOBRE 2016**.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 FÉVRIER 2017 et les personnes récemment domiciliées dans la commune doivent s'inscrire en Mairie sur les listes électorales politiques. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La période d'inscription court du 1<sup>er</sup> OCTOBRE au 31 DÉCEMBRE 2016.

## HORAIRES DES MESSES

Dimanche 9 Octobre à 10h30.

## DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Septembre 2016, ils étaient 80 (Hommes : 49 et Femmes : 31).

A la date du 15 Septembre 2015, ils étaient 75 (Hommes : 45 et Femmes : 30).

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **OCTOBRE 2000** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

## **ENQUETE PUBLIQUE – PLUi (arrêté du 22 septembre 2016)**

Une enquête publique va avoir lieu sur le territoire de LA CIDERAL pour une durée de 33 jours consécutifs du :

**LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 9h**  
**au**  
**VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016 INCLUS à 17h.**

L'enquête publique a pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) sur l'ensemble des 32 communes de la communauté de communes : Allineuc – Le Cambout – Caurel – La Chèze – Coëtlogon – Corlay – Gausson – Grâce-Uzel – Le Haut-Corlay – Hémonstoir – Langast – Loudéac – Merléac – La Motte - Les Moulins (Communes déléguées de La Ferrière et Plémet), Plouguenast – Plumieux – Plussulien – La Prénessaye – Le Quillio – Saint-Barnabé – Saint-Caradec – Saint-Etienne-du-Gué-de- L'Isle – Saint-Gilles-Vieux-Marché – Saint-Guen – Saint-Hervé – Saint-Martin des Prés – Saint-Maudan – Saint-Mayeux – Saint-Thélo – Trévé – Uzel.

Fondé sur un projet d'aménagement et de développement durables, le PLUi-H distingue les zones urbanisées (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N).

Ce document de planification prévoit les orientations de développement du territoire à l'horizon 2030 et fixe notamment les règles d'urbanisme associées qui s'imposeront aux demandes d'autorisation d'urbanisme telles que les permis de construire.

L'évaluation environnementale du projet de PLUi-H qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 15 septembre 2016 seront joints au dossier d'enquête publique.

L'enquête sera conduite par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Rennes, composée de 3 commissaires enquêteurs titulaires et de 1 commissaire enquêteur suppléant par décision du 31 août 2016.

### **Membres titulaires :**

- Commissaire enquêteur titulaire et président de la commission d'enquête : M. Joël LE ROUX, officier de l'armement en retraite.
- Commissaire enquêteur titulaire : Mme Annick GALLARDON, chef de section principale de la DDE en retraite.
- Commissaire enquêteur titulaire : M. Christian JOURDREN, ingénieur en chef.

**Le siège de l'enquête est fixé à la :**  
**Communauté de communes CIDERAL – 4/6 boulevard de La Gare à Loudéac.**

Les pièces du dossier comprenant notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et les avis des personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de la communauté de communes CIDERAL – 4/6 boulevard de La Gare à Loudéac, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse prendre connaissance et obtenir les informations nécessaires, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et consigner ses observations sur le registre d'enquête. Le public pourra également formuler ses observations par courrier adressé au président de la commission d'enquête, à la CIDERAL au 4/6 boulevard de La Gare 22600 LOUDÉAC, siège de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier pourra également être consulté dans les mairies suivantes désignées comme lieux d'enquête : Corlay – Loudéac – Les Moulins (commune déléguée de Plémet), Plouguenast – Saint-Guen – Uzel. Chacun pourra en prendre connaissance, obtenir les informations nécessaires et consigner ses observations sur le registre d'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

En outre, la CIDERAL a décidé d'offrir au public les moyens de consulter le dossier et de communiquer ses observations par voie électronique. Le dossier et le registre d'enquête seront accessibles à partir de l'adresse suivante ; <https://www.registre-dematerialise.fr/198>

Ouverte le lundi 17 octobre 2016 à 9h et fermée le vendredi 18 novembre 2016 à 17h. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique à partir de ce site internet. Cette adresse sera en lien sur le site internet de la CIDERAL à l'adresse suivante : <http://www.cideral.com>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes CIDERAL et des mairies des communes membres dès la publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales à l'occasion des permanences qu'ils tiendront en mairie de :

<b>CORLAY</b>	8, place de l'Église 22 230 CORLAY	Lundi 17 Octobre de 14h à 17h Jeudi 3 Novembre de 9h à 12h Jeudi 17 Novembre de 14h à 17h
<b>LOUDÉAC</b>	20, rue Notre Dame 22 600 LOUDÉAC	Mercredi 19 Octobre de 14h à 17h Samedi 5 Novembre de 9h à 12h Vendredi 18 Novembre de 14h à 17h
<b>LES MOULINS / PLÉMET</b>	3, rue des Etangs PLÉMET 22 210 LES MOULINS	Lundi 17 Octobre de 14h à 17h Samedi 5 Novembre de 9h à 12h Vendredi 18 Novembre de 9h à 12h
<b>PLOUGUENAST</b>	3, rue des Ecoles 22 150 PLOUGUENAST	Mercredi 19 Octobre de 9h à 12h Samedi 29 Octobre de 9h à 12h Mercredi 16 Novembre de 14h à 17h
<b>SAINT-GUEN</b>	5, rue Sénéchal 22 530 SAINT-GUEN	Mardi 18 Octobre de 9h à 12h Jeudi 3 Novembre de 14h à 17h Vendredi 18 Novembre de 14h à 17h
<b>UZEL</b>	2, rue du Château 22 460 UZEL	Mardi 18 Octobre de 14h à 17h Vendredi 28 Octobre de 9h à 12h Mercredi 16 Novembre de 9h à 12h

Et au siège de la communauté de communes CIDERAL

<b>CIDERAL</b>	4/6 boulevard de La Gare 22 600 LOUDÉAC	Lundi 17 Octobre de 9h à 12h Jeudi 27 Octobre de 14h à 17h Jeudi 10 Novembre de 9h à 12h
----------------	--	--

Au total, 21 permanences seront mises en place sur le territoire de la communauté de communes CIDERAL. Toute personne souhaitant rencontrer la commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres au sujet du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal peut se rendre à l'une des permanences citées ci-dessus et ce, quelle que soit sa commune de résidence.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres et les documents annexés seront transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes CIDERAL et dans chacune des mairies de la CIDERAL aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet de la CIDERAL, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'organe délibérant de la communauté de communes CIDERAL se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi-H en vue de cette approbation

## **PAYS DU CENTRE BRETAGNE**

### **Informations métiers – 2<sup>ème</sup> semestre 2016**

Depuis plus de 6 ans, la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation et la Cité des Métiers des Côtes d'Armor travaillent en collaboration pour offrir aux habitants du Centre Bretagne, de façon régulière et à proximité, des réunions d'information sur les métiers.

Au 2<sup>ème</sup> semestre 2016, des temps d'information seront organisés sur les métiers/dispositifs suivants :

- **Les métiers de la propreté**, le 13 Octobre avec, à Loudéac, un professionnel du secteur qui présentera son entreprise de nettoyage et les métiers qu'on y trouve.  
Tout au long du mois d'octobre, les personnes intéressées auront également la possibilité de s'informer sur ce secteur en consultant les ressources documentaires disponibles à la MEEF.
- **Les métiers qui recrutent... ou pas**, le 10 Novembre, lors d'une conférence organisée à Ploufragan et retransmise en Visio Conférence à Loudéac et Merdrignac, en présence de salariés ou chefs d'entreprise témoins.
- **Les métiers de l'Agriculture**, le 8 Décembre, avec une présentation des métiers puis une visite d'entreprise.
- **Conseils pour une candidature efficace**, le 24 Janvier, à Merdrignac, avec un atelier animé par EGEE, qui permettra aux personnes qui le souhaitent d'être conseillées sur le CV et la lettre de motivation.

# Vie scolaire

## GRUPE SCOLAIRE MATHURIN BOSCHER



### Enseignantes:

- **Gaëlle COLLET** garde la classe des CE2 CM à 80%, Laurie Le Verge la remplace le jeudi.
- **Anne BEAUPÈRE** retrouve la classe de CP CE1 à 80%, Sandrine Le Campion la remplace le mardi
- **Claire FERTÉ**, arrive de Ploubazlanec où elle enseignait en TPS PS. Elle reprend la classe de maternelle et la direction de l'école.
- **Anne France Chérel** et **Béatrice Barthélémy** ATSEM en maternelle.

Effectif de 74 élèves

- Projets** :
- Spectacles OMC pour toutes les classes.
  - Cycle sport.
  - Cycle piscine de septembre à novembre de la GS au CM2.
  - Et d'autres projets encore en réflexion.

## ÉCOLE JEANNE D'ARC

L'équipe éducative de l'école Jeanne d'Arc a changé pour cette rentrée.

Si le directeur est toujours **M. Yann Pasco**, enseignant des CE2 et CM.

**Mme Alexandra ALLANO** enseignera aux maternelles, aidée de **Sandrine SANMARTIN**, ATSEM ;

**Mme Annie LAMOUR**, aidée de **Marie-Annick AVRIL** (EVS), aura les CP et CE1.



### Projets d'année :

« De la démocratie, pour être élève citoyen à l'école ». C'est notre projet pour cette année scolaire 2016-2017.

- Amener les élèves à discuter, à partager, à réfléchir sur la vie de l'école et les amener à y prendre une part active.
- Prendre conscience qu'en tant qu'élève, j'ai des droits, des devoirs et des responsabilités dans mon école.
- Mettre en place un conseil « Graine de citoyen » à l'école avec une élection de représentants de la classe, de parents, d'enseignants pour partager au sein de l'école et pour se sentir impliquer.
- Découvrir la vie démocratique au niveau local.

## MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – OCTOBRE 2016

Lundi 3 Octobre	Mardi 4 Octobre	Jeudi 6 Octobre	Vendredi 7 Octobre
Betteraves vinaigrette Jambon grill  Gratin dauphinois Velouté aux fruits	Riz au thon et pommes Steak haché Sauce poivre Petits pois Beignet	Salade hollandaise  Paëlla  Fruit frais	Pizza Filet de lieu Sauce citron Ratatouille Entremet chocolat
Lundi 10 Octobre	Mardi 11 Octobre	Jeudi 13 Octobre	Vendredi 14 Octobre
Carottes râpées & raisins Gratin de pâtes aux dés de jambon & pesto  Compote/biscuit	Riz nordique Emincé de bœuf au cacao amer Haricots verts Fromage blanc	Salade pommes & dés de volaille Aiguillettes de volaille Pomme de terre au four Riz au lait façon Teurgoule	Pâté de campagne  Poisson crumble d'épices Purée de potiron Flan nappé
Lundi 17 Octobre	Mardi 18 Octobre		
Riz au surimi Rôti de porc au cidre & pommes Petits pois Yaourt aromatisé	Crêpe au fromage Boulette de bœuf milanaise Semoule Fruit frais		

### VENTE DES CARTES DE CANTINE

Il est rappelé que les cartes de cantine sont en vente à la Mairie aux heures et jours d'ouverture, que celles-ci doivent être achetées avant le **JEUDI** (sauf cas de force majeure). Elles sont à remettre aux enseignants.

## **PERMANENCE CYBERCOMMUNE**

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

**MARDI DE 13h45 à 15h15**

(hors période de congés scolaires)

## **COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

**MARDI 11 OCTOBRE 2016 à 14h00**

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi  
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

## **PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS**

Prochaine permanence le :

**MARDI 8 NOVEMBRE 2016** à la Mairie de Plémet de 9h à 11h

Permanences effectuées par **M. Vincent DENIS**.

Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35



Monsieur Le Maire sollicité par Mme Anne ANGOUJARD de la Mission Locale, a reçu le 6 septembre dernier 9 jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi pour découvrir le fonctionnement d'une collectivité locale et les autres services publics.

L'objectif est de les sensibiliser à la citoyenneté et leur apporter des connaissances sur le rôle des mairies, du Conseil Départemental, Conseil Régional, etc.

## **COLLECTE DE PAPIERS**

### **Prochaines permanences à l'atelier municipal :**

Les 8 & 22/10/2016 de 10h à 12h

**Vous pouvez déposer vos vieux annuaires.** Merci de respecter les horaires de dépôt.

Les dépôts servent aux écoles.

Merci de venir nombreux.



## Conseil Municipal du 16 Septembre 2016

### **Etaient présents :**

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER - M. Éric LE POTTIER - Mme Fanny PHILIPPE - M. Michel JOUAN, Adjoint - Mme Mireille BARAN - M. Jean-Pierre ROUILLÉ - Mme Véronique LE GALLO - M. Franck JÉGLOT - Mmes Christelle GAUTHIER – Lyne MILBÉO - MM. Thomas MAHÉO – François BINET - Mme Arlette GALLAIS - M. Alain LE FORESTIER, Conseillers Municipaux.

### **Secrétaire de séance :**

Mme Jocelyne BOUTIER

*Présentation de la Ronde des Vallées qui se déroule chaque année en août. La 30<sup>ème</sup> édition pourrait se faire avec un départ et une arrivée à SAINT-BARNABÉ le samedi 12 août 2017, remise d'un trophée, de bouquets de fleurs et vin d'honneur. Une buvette serait à prévoir. Les membres du Conseil émettent un avis favorable à ce projet qui devra être examiné plus en détail avec l'association organisatrice et le club cyclo de Saint-Barnabé.*

## ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'Assemblée que les maires des communes de Grâce-Uzel, Saint-Thélo, Trévé, Saint-Caradec, Hémonstoir, Saint-Maudan, Saint-Barnabé, Loudéac... constatant la pénurie de médecins généralistes libéraux sur leur secteur ont décidé de se réunir dans une entente pour trouver les praticiens nécessaires et éviter ainsi que 8000 patients se retrouvent sans médecin référent cet automne.

Chaque conseil municipal, conscient de la nécessité de créer un Centre Municipal de Santé et de mettre en œuvre des moyens humains et financiers pour embaucher des médecins salariés, les installer et gérer leur activité, a décidé de rentrer dans une entente intercommunale constituée par les communes précédemment citées.

Chaque commune sera représentée par 3 élus nommés par le Conseil Municipal.

L'entente ne pouvant avoir un budget, c'est la commune de Loudéac qui va créer un budget annexe avec une régie pour gérer les aspects financiers. Une contribution financière sera demandée à chaque commune pour le démarrage afin d'acheter le mobilier, le matériel et les logiciels nécessaires.

Une ligne de trésorerie sera ouverte pour pallier aux décalages entre les versements des salaires, le paiement des frais de fonctionnement et le remboursement des caisses d'assurance maladie, mutuelles et autre tiers payant.

Chaque année, un compte administratif sera dressé en accord avec le trésorier de Loudéac. Le déficit éventuel sera comblé par les budgets des communes adhérentes à l'entente au prorata de leur population. Un budget prévisionnel sera établi pour l'année suivante en tenant compte des enseignements du compte administratif et en veillant à comprimer au maximum les frais de fonctionnement.

Toute décision prise au sein de l'entente devra être validée par chaque conseil municipal.

L'objectif restant de recruter au maximum des médecins généralistes libéraux, la durée de l'entente sera calculée en fonction de ces besoins. Lorsqu'elle n'aura plus de raison d'être, elle sera dissoute.

Des professionnels de santé pourront faire partie de l'entente à titre consultatif.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer

- sur sa volonté d'adhérer à l'entente, à son fonctionnement
- à désigner trois conseillers municipaux pour siéger au sein de l'entente
- à donner mandat à l'entente ainsi constituée pour préparer les modalités de fonctionnement des médecins salariés au sein de la maison médicale, un projet de budget et un règlement intérieur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à mains levées de neuf voix favorables, deux voix contre et quatre abstentions,**

- DÉCIDE d'adhérer à l'entente intercommunale pour la mise en place d'un centre municipal de santé,
- DONNE mandat à l'entente ainsi constituée pour préparer les modalités de fonctionnement des médecins salariés au sein de la maison médicale, un projet de budget et un règlement intérieur.
- DÉSIGNE M. Georges LE FRANC, Mme Fanny PHILIPPE et M. Éric LE POTTIER pour siéger au sein de l'entente,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

#### **ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année la Collectivité participe au coût du transport des enfants des deux écoles sur SAINT-BARNABÉ.

L'année scolaire précédente, cette participation s'élevait à 600 € par école.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- FIXE à 600 € la participation communale aux frais de transports des élèves des deux écoles de ST-BARNABE pour l'année scolaire 2016-2017 ;
- Cette prise en charge se fera sur présentation de factures.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

#### **PRIX POUR LE CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les prix attribués en 2015 au concours de maisons fleuries.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- RENOUELLE le principe de l'attribution de bons d'achats à valider auprès de commerces de la Commune,
  - MAINTIENT les prix pour 2016 :
    - 1<sup>er</sup> de chaque catégorie et hors concours : bon d'achat de 45 €
    - 2<sup>nd</sup> de chaque catégorie : bon d'achat de 35 €
    - 3<sup>ème</sup> et suivants de chaque catégorie : bon d'achat de 25 €
- + une remise de plantes aux 1ers de chaque catégorie.

- La remise des prix est fixée au samedi 28 octobre 2016 à 19 heures 30 à la salle les lilas.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGÈRES - COLLECTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collecte des ordures ménagères est organisée par la CIDERAL. Le service a fait part de la décision d'ajouter un troisième type de collecte avec une tarification intermédiaire à celles déjà en cours.

Les propositions sont donc les suivantes :

- ✓ Les Communes qui sont ou seront en conteneurs collectifs seront collectées toutes les semaines (ORDURES MENAGERES et TRI SELECTIF)
- ✓ Pour les Communes qui maintiennent leur agglomération en conteneurs individuels : elles seront collectées tous les 15 jours (une semaine ORDURES MENAGERES et une semaine TRI SELECTIF)
- ✓ La Commune de LOUDEAC sera toujours collectée toutes les semaines (ORDURES MENAGERES et TRI SELECTIF)

Trois tarifs seront donc appliqués suivant le type de collecte mis en place :

Type de collecte	Secteur (bourg/campagne)	FREQUENCE		Tarifs
		OM	TRI	
Collecte collective	Bourg et campagne	Toutes les semaines	Toutes les semaines	Tarifs 1
Collecte individuelle	Bourg/agglomération	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours	Tarifs 2 (intermédiaire)
Collecte individuelle	LOUDEAC Agglomération	Toutes les semaines	Toutes les semaines	Tarifs 3

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DÉCIDE de maintenir la mise en place de la collecte collective des ordures ménagères dans l'agglomération de SAINT-BARNABÉ pour 2017.
- CONSTITUE un groupe de travail pour la mise en place de la collecte collective dans le bourg avec le choix des emplacements :  
M. Georges LE FRANC – Mme Jocelyne BOUTIER – M. Michel JOUAN – Mme Mireille BARAN  
M. Jean-Pierre ROUILLÉ – Mme Christelle GAUTHIER – M. Alain LE FORESTIER.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

## **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2015 établi par le Syndicat du Lié.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- N'ÉMET PAS d'observation et APPROUVE le rapport présenté ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de Maître JEGOUX-PASSEZ de LOUDEAC, relative aux parcelles bâties cadastrées section AC n° 88 et 89 d'une superficie de 1 774 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles susmentionnées
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de Maître TOSTIVINT de LOCMINE, relative à la parcelle bâtie cadastrée section AC n° 62 d'une superficie de 6 352 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DÉCIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle susmentionnée
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

**Sortie de Thomas MAHÉO à 21 heures 45**

### **LOCATION DES TERRES 34 et 39 – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'entretenir les parcelles communales cadastrées section AD N° 34 et 39, rue Général de Gaulle, par le service technique communal.

Il est proposé de les mettre à disposition de manière temporaire, dans l'attente de la mise en place d'un projet communal, sous réserve du paiement d'un prix à déterminer.

La parcelle 34 a une superficie de 3 045 m<sup>2</sup> – terre 1

La parcelle 39 a une superficie de 4 493 m<sup>2</sup> – terre 1

Soit une surface totale de 7 538 m<sup>2</sup>.

L'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 fixe le barème applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, soit en zone 2, un minimum de 176.79 €/ha et un maximum de 212.45 €/ha pour des terres 1<sup>ère</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- FIXE le prix de la location à 145 € pour les 7 538 m<sup>2</sup>,
- La location se fait pour un an, renouvelable par tacite reconduction,
- En cas de projet communal sur ces parcelles, il sera mis fin à la location à la suite de la plus proche récolte,
- La revalorisation du prix se fera chaque année au 30 septembre, sur la base de l'indice national des fermages avec l'indice de référence du 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- Les demandes de location seront examinées par le Conseil municipal, sur proposition du Maire,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

**Retour de Thomas MAHÉO à 22 heures**

**DEVENIR DE LA MAISON 1 RUE DU CENTRE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des difficultés pour louer la maison sise 1 rue du centre.

Cette grande bâtisse à trois niveaux bénéficie d'un terrain, d'un garage et d'annexes à l'arrière de la maison. Différents travaux ont été réalisés dans la maison, notamment le tubage de l'insert, la chaudière et la cuve à fuel, les ouvertures, la cuisine aménagée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
après un vote à mains levées de treize voix favorables et deux abstentions,**

- DÉCIDE de mettre en vente la maison du 1, rue du centre,
- DÉSIGNE Maître JEGOUX-PASSEZ pour s'occuper de cette vente,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

**LOYER DE LA MAISON 1 RUE DU CENTRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de mise en vente de la maison au 1, rue du centre.

Il propose, dans l'attente de la vente, de continuer à louer le bâtiment. Toutefois, le loyer semble trop élevé pour trouver preneur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- MODIFIE le loyer de la maison au 1, rue du centre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le baisse à 560 € par mois.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

## NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion du comité de pilotage « fusion » le vendredi 9 septembre 2016.

Le comité propose 3 noms à soumettre au vote des Conseil municipaux.

Le prochain comité de pilotage se réunira le 7 octobre pour que les résultats des votes lui soient présentés et qu'il valide le nom du futur EPCI.

Les 3 propositions sont les suivantes :

- LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) TERRES D'ARMOR(IQUE)
- LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) BRETAGNE CENTRE
- LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) CŒUR D'ARMOR(IQUE)

**après un vote à mains levées qui donne les résultats suivants,**

- Huit voix pour LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) TERRES D'ARMORIQUE
- Deux voix pour LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) BRETAGNE CENTRE
- Cinq voix pour LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) CŒUR D'ARMORIQUE

**le Conseil Municipal RETIENT le nom de LOUDÉAC (COMMUNAUTÉ) TERRES D'ARMORIQUE**

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

### **Pour informations – Décisions du Maire :**

- Virement de crédits section fonctionnement du 6 septembre 2016  
Dépenses imprévues 022           – 1200 €  
  
Article 673 – titres annulés           + 1200 €
- Virement de crédits section investissement du 6 septembre 2016  
Dépenses imprévues 020           – 1500 €  
  
Article 2188 – autres immobilisations   + 1500 €

### **Pour informations :**

- ↳ Nouvelle station d'épuration : attribution du marché de travaux de construction lors de la réunion du vendredi 30 septembre 2016 à 18 heures en présence du Cabinet SAFEGE.
- ↳ Lotissement Triskel – démarrage des travaux de viabilisation la semaine 38 avec une fin de travaux en novembre 2016.
- ↳ L'examen des propositions pour la maîtrise d'œuvre de la rue Général de Gaulle est en cours.
- ↳ M. Éric LE POTTIER informe les membres du Conseil Municipal de sa décision de donner sa démission en tant qu'adjoint n'ayant plus le temps nécessaire pour assurer ses fonctions.

# Vie associative & culturelle

## FORUM DES ASSOCIATIONS



*Le 1<sup>er</sup> forum des associations a eu lieu le vendredi 2 septembre 2016.*

### **18 associations étaient présentes :**

L'amicale laïque (Groupe scolaire Mathurin Boscher) – L'A.S.S.B. Basket – L'A.S.S.B. Foot – L'A.S.S.B. Gymnastique féminine – Scrapbooking – Le Club d'échecs – Tennis de table – Vélo loisirs – Modern'Jazz – Le Club Bruyères d'Arvor – Les Cavaliers de Saint-Barnabé - Lecture pour Tous – Un Saint-Barnabé parmi les Saint-Médard de France – Le Foyer des Jeunes – Le comité des fêtes de Blanlin – Le comité des fêtes du Bourg – L'école Jeanne d'Arc – La F.N.A.C.A.

**Excusé :** U.N.C.

**Une belle affluence, un beau succès pour cette première.  
Merci aux associations pour leur présentation.**

## RANDONNÉE DU COMITÉ DES FÊTES DE BLANLIN



Le midi, un repas servi sous chapiteau a connu un beau succès.  
120 participants.

Félicitations aux organisateurs pour cette première.

### **3 circuits étaient proposés :**

2 randonnées pédestres 6 & 12 Kms et une randonnée V.T.T. de 25 Kms.



## FOYER DES JEUNES



L'Assemblée Générale s'est tenue le 10 Septembre 2016.

10 membres.

Sur 2015, l'association a participé activement au Téléthon, ils ont également organisé un tournoi Fifa (sur consoles) le 3 Septembre 2016.

Les comptes de l'association sont positifs.

Prévisions 2016 - 2017 :

Achat de pulls, organisation d'une tombola et quelques activités en cours de réalisation.

**Le bureau :**

**Président :** Lilian TURBAN

Vice-Président : Alban LAUNAY

**Trésorier :** Hugo LE BRIS (absent sur la photo)

Trésorier adjoint : Juliette LE BOUDEC

**Secrétaire :** Mathilde JAN

Secrétaire adjointe : Sophie GUILLAUME



## RANDO SEMI NOCTURNE DU COMITÉ DES FÊTES DU BOURG – 17/09/2016



Une randonnée semi-nocturne bucolique avec une première pause musicale à « Biolo » au son de l'accordéon, où les randonneurs se retrouvaient autour d'une soupe à l'oignon, une deuxième pause proche de « l'Esthuer » où une galette saucisse avec un verre de cidre nous étaient servis...



Une organisation impeccable sous l'égide de Marie-Paule BUZULIER, une randonnée agréable où près de 320 participants ont pu apprécier cette belle soirée festive et sportive.

# CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

## Cafés de l'Amitié

<b>JEUDI 13 OCTOBRE à 14h au Foyer Social</b>	<b>Préposés :</b> Robert & Claudine FLÉHO – Mmes Rolande JOSSÉ – Solange GAUTIER - MM. Jean-Pierre GALLAIS – François BINET
<b>JEUDI 27 OCTOBRE à 14h au Foyer Social</b>	<b>Préposés :</b> André & Jocelyne BERNARD – Ann & Bob HYDE – Mmes Annick LE CLÉZIO – Arlette GALLAIS – M. René JOUET



## CONCOURS DE BELOTE INTERCLUBS

Il se déroulera le :

**VENDREDI 14 OCTOBRE**  
à la Salle Polyvalente  
Ouverture des portes à 13h30.



## AMICALE LAÏQUE



La réunion de l'amicale laïque s'est déroulée le vendredi 23 Septembre 2016.



### Planning des manifestations :

Le 19 Novembre : soirée raclette

Le 15 Décembre : Goûter de Noël offert par la Municipalité &  
Participation au Barnabéthon

En Mars : Vente de brioches

Le 8 Avril : Repas à emporter

Le 24 Juin : Kermesse

## COLLECTE DE JOURNAUX

Cette année encore, nous renouvelons la collecte de journaux et papiers, afin de récolter des fonds pour les élèves de l'école.

Sont récupérés tous les supports papiers : journaux, cahiers, livres, magazines, publicités, annuaires, papiers de bureau, courriers, ainsi que les enveloppes, chemises et sous chemises.

Il suffit de venir déposer votre collecte au local technique (200 m en dessous de la boulangerie) aux jours et heures de permanences qui vous seront communiqués par le biais de l'école et le bulletin municipal.

N'hésitez pas à faire part de cette collecte à vos familles, amis et voisins.

Les permanences ont lieu un samedi sur deux de 10h00 à 12h00 au local technique de la commune.

Les prochaines permanences auront lieu les samedis 8 et 22 octobre ainsi que les samedis 5 et 19 novembre.

## LECTURE POUR TOUS

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**Mercredi** de 9h30 à 11h30 (sauf les vacances scolaires) et de 16h30 à 18h30

**Vendredi** de 18h00 à 19h00

**Samedi** de 10h00 à 12h00

**02.96.26.73.29**



Le vidéomusibus est passé : nombreux D.V.D. et C.D.

### RECHERCHE

Un D.V.D. « Ratatouille » a été emprunté rendu la boîte vide !

Merci de le rapporter à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou à la Mairie.

## ÉCHIQUIER BARNABÉEN

**Cours tous les VENDREDIS soirs de 20h à 22h30.**

Débutants acceptés.

Les échecs, c'est possible à tous les âges.

N'hésitez pas à venir voir, salle Pascal LEGAY à Saint-Barnabé.



## VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.



Les sorties s'effectuent à partir de 8h, départ sur le parking de la Salle Polyvalente et 8h30 à partir du 15 Septembre.

## « LA FABRIQUE »

L'association «La Fabrique» qui anime des instants de loisirs en pratiquant la lecture à voix haute (certains barnabéens connaissent ; nous avons été invités plusieurs fois par Lecture Pour Tous), recherche de « voix » féminines et masculines. Rejoignez-nous, c'est un passe-temps très facile où l'on fait plaisir aux autres, et aussi à soi-même.

Nous nous réunissons 1 fois par semaine (le jeudi) à la bibliothèque de Plouguenast de 18h à 21h.

Un co-voiturage est possible à partir du centre bourg de Saint-Barnabé.

Bien-sûr, nous nous produisons à la demande des associations, EPAD, Ecoles à la demande.



## BASKET-BALL

Les entraînements ont lieu TOUS LES VENDREDIS à partir de 19h à la Salle Omnisports.

### Dimanche 9 Octobre :

A.S. SAINT-BARNABÉ / LAMBALLE à 14h30



## FOOTBALL

### PROGRAMME DU MOIS D'OCTOBRE

Pour info : POUR LES MATCHS à domicile L'ENTRÉE EST GRATUITE

### Dimanche 2 Octobre – Championnat

15h30 : Équipe A : U.S. HÉNON / A.S. SAINT-BARNABÉ (A)

15h30 : Équipe B : A.S. SAINT-BARNABÉ (B) / E.S.A.P. PLUMIEUX (B)

15h30 : Équipe C : HÉMONSTOIR (A) / A.S. SAINT-BARNABÉ (C)

### Dimanche 9 Octobre – Tour de coupe

Équipe A : Coupe Ange Lemée (Tirage non fait)

Équipe B : Challenge du district : A.S. SAINT-BARNABÉ (B) / E.S.A.P. PLUMIEUX (B) (heure à déterminer)

### Dimanche 16 Octobre – Championnat

15h30 : Équipe A : A.S. SAINT-BARNABÉ (A) / TRÉVÉ SPORT (A)

15h30 : Équipe B : A.S. LANGAST (B) / A.S. SAINT-BARNABÉ (B)

13h30 : Équipe C : A.S. SAINT-BARNABÉ (C) / ST-THÉLO-LE QUILLIO (A)

### Dimanche 23 Octobre – Championnat

15h30 : Équipe A : A.S. SAINT-BARNABÉ (A) / VIG. PLÉMET (A)

13h30 : Équipe B : TRÉVÉ SPORT (B) / A.S. SAINT-BARNABÉ (B)

13h30 : Équipe C : A.S. SAINT-BARNABÉ (C) / TRÉVÉ SPORT (C)

### Dimanche 30 Octobre – Championnat

15h30 : Équipe A : U.S. SAINT-CARADEC / A.S. SAINT-BARNABÉ (A)

15h30 : Équipe B : A.S. SAINT-BARNABÉ (B) / LAUREMENÉ (B)

13h30 : Équipe C : A.S. LANFAINS (B) / A.S. SAINT-BARNABÉ (C)

L'A.S.S.B. Ecole de Foot organise actuellement une vente de pizzas à emporter et ce, le samedi 22 octobre à la Salle Pascal Legay, à partir de 17h. Merci de votre participation.

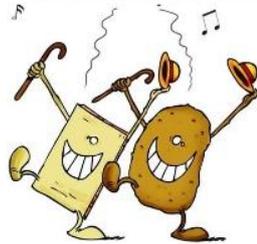
Venez nombreux encourager votre club.

**Devise de l'année à venir : « S'ENTRAÎNER POUR AVANCER ».**

# Annonces commerciales

## SOIREE RACLETTE

**Le 15 octobre 2016**



à partir de 19h30

Possibilité de prendre à emporter sur réservation de 18h30 à 19h30

## SAINT BARNABÉ

à la salle polyvalente

12€ adulte

6€ enfant (~12 ans)

Boissons non comprises

Organisé par l'APEL. Renseignements et inscriptions au 06.29.38.00.47 ou 06.83.35.04.96



### « BAR – RESTAURANT »

### « LE FER A CHEVAL »



#### Jeudis Gourmands

6 Octobre : Blanquette de veau

13 Octobre : Jarret / Frites

20 Octobre : Joue de porc au cidre

27 Octobre : Poisson en papillote

3 Novembre : Bourguignon

Plats à emporter 6 € tous les jours sur réservation

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : [auferacheval-bretagne.fr](http://auferacheval-bretagne.fr)

Mail : [contact@auferacheval-bretagne.fr](mailto:contact@auferacheval-bretagne.fr)

Le CLIC Loudéac Sud Armor est un service de la Maison du Département (Conseil Départemental) dédié aux personnes âgées de plus de 60 ans, à leur entourage et aux professionnels du secteur gérontologique.

Le CLIC vous accompagne dans la prise en charge de la perte d'autonomie et le maintien à domicile. Ce lieu d'accueil de proximité met à votre disposition toutes les informations du bien vieillir sur le territoire et vous apporte des réponses rapides, complètes et coordonnées en lien avec les professionnels du réseau gérontologique.

**Contact :**

Accueil téléphonique tous les matins de 8h30 à 12h30.

Accueil physique au CLIC l'après-midi sur RDV.

Entretiens à domicile sur RDV.



**Coordonnées :**

Tél : 02 96 66 21 06

Mail : clic-sud-22@cotesdarmor.fr

Adresse : Maison du Département - rue de la Chesnaie - LOUDÉAC.

## Agenda

<b>08/10/2016</b>	POULET/BASQUAISE – 1 St-Barnabé parmi les St-Médard – Salle Polyvalente - 19h30
<b>13/10/2016</b>	Café de l'amitié – Club Bruyères d'Arvor – Salle Pascal Legay – 14h
<b>14/10/2016</b>	Concours de Belote – Club Bruyères d'Arvor – Salle Polyvalente – 13h30 Elaboration du calendrier des fêtes 2017 – Salle des Lilas – 20h30
<b>15/10/2016</b>	Soirée raclette – Ecole Jeanne d'Arc – Salle Polyvalente – 19h
<b>21/10/2016</b>	Assemblée Générale – Vélos Loisirs – Salle des Lilas – 19h Conseil Municipal – 20h30 - Mairie
<b>22/10/2016</b>	Distribution de pizzas – A.S.S.B. FOOT – Salle Pascal Legay – A partir de 17h
<b>28/10/2016</b>	Remise des prix fleurissement 2016 – Salle des Lilas – 19h30
<b>31/10/2016</b>	Comité de l'info – Mairie – 20h30
<b>02/11/2016</b>	1 <sup>ère</sup> Réunion TÉLÉTHON – Mairie – 18h30

**Membres du Comité Info :**

*M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Thomas MAHÉO (Élus).*

*MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Robert FLÉHO - Mmes Anne-Marie JOUAN – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Carole LE FRANC - Claudine FLÉHO (membres).*

# Infos pratiques



Institution	Numéro de téléphone
Mairie de Saint-Barnabé	02.96.26.74.66
A.D.M.R Loudéac – Maison des services – Rue Saint-Joseph	02.96.61.93.61
Bibliothèque	02.96.26.73.29
Centre anti-poison	01.40.05.48.48
Centre Hospitalier Kério - Pontivy	02.97.79.00.00
Comité Cantonal d'Entr'aide La Chèze	02.96.26.64.62
École privée – Rue Jeanne d'Arc	02.96.26.79.23
École publique – Rue Jules Ferry	02.96.26.75.07
Gendarmerie de Loudéac	17
Médecin ou pharmacie de garde	3237
Pompiers de Loudéac	18 ou 112 portable
Responsable Croix-Rouge sur Saint-Barnabé	02.96.26.74.25
SAMU	15
Service de portage de repas à Domicile	02.96.25.34.60
Service Obsèques (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h)	0810.060.180
Taxi Coralie MARCADÉ – Transport Malades Assis	02.96.26.74.45
Taxi Maryse DORÉ – Transport Malades Assis	06.68.92.45.10
Trans'Cidéral	0 8100 22 22 22
Urgence dentaire (de 9h30 à 12h00, le dimanche matin et les jours fériés)	02.96.61.80.79

## Horaires des déchetteries de Loudéac et La Chèze

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDÉAC 02.96.28.38.15	9H – 12H 14H – 18H					
LA CHÈZE 06.72.78.54.35	14H – 18H	-	-	9H – 12H	-	9H – 12H

## Ouverture agence postale

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 11h25  
et le Samedi de 9h à 11h45